



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

MAIRIE de DARGNIES

80570
☎ 03 22 30 71 08
Fax 03 22 30 84 24

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoît, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 19 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : M OZENNE Benoît, Mme BIEGANSKI Virginie, M BRAILLY Guy, Mme HANOT Laëtitia, M RICHARD Frédéric, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aureore, Mme GIFFARD Pascaline, M MASSON Cyril ;

Étaient absents, excusés : M LOISEAU qui donne procuration à Mme BIEGANSKI Virginie, Mme COURQUIN Christine qui donne procuration à M BRAILLY Guy, M SEVELIN Emilien,

Était absent : Mme DOUAY Sophie ;

Secrétaire de séance : M BRAILLY Guy ;

Point ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
- 2- Finance – DM n°1
- 3- Associations – Demande de subvention
- 4- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
- 5- Culture - Contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme (BDS)
- 6- Affaires et Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

2- Finance – DM n°1 :

À la demande de notre perception, une décision modificative pour les opérations d'ordres ci-dessous doit être opté pour le bon fonctionnement de l'actif de la commune.

➤ Opération d'ordre – Ré imputation des travaux sur la RD2

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 041		Chapitre 041	
C/ 2315	1 305 927 €	C/ 204132	1 305 927 €
Total	1 305 927 €	Total	1 305 927 €

- Opération d'ordre – Réintégration à l'actif du bâtiment 51 rue Henri Barbusse

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040		Chapitre 042	
C/ 21321	200 000 €	C/ 752	200 000 €
Total	200 000 €	Total	200 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

3- Associations – Demande de subvention :

- Union Cycliste Verescence :

Comme chaque année au moment de la fête locale une subvention est accordée à l'Union Cycliste Verescence pour l'organisation de la course cycliste.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 630 €.

- Association de chantiers d'insertion – Les jardins de la Bresle :

L'association les jardins de la Bresle nous sollicite pour une demande de subvention. Ils ont pour mission d'accompagner des personnes en situation de précarité, demandeur d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification ou encore des personnes fragilisées par la vie vers l'insertion sociale et professionnelle durable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 €.

4- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz :

L'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ainsi que les canalisations particulières de gaz, donne lieu à une redevance annuelle due à chaque commune dans la limite d'un plafond fixé à l'article R.2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Pour notre commune, cette redevance se traduit par une redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz sur la commune et par une redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de distribution de gaz naturel conformément à l'article R333-105-1 du code général des collectivités territoriales modifiés par le décret n°2023-797 du 18 août 2023.

Les redevances se traduisent par les formules de calcul suivantes :

RODP	ROPDP
$PR = (0,035 \times L + 100) \times CR$	$PR = (0,7 \times L) \times CR$
PR = Plafond de la Redevance	PR = Plafond de la Redevance
L= Longueur en m des canalisations*	L= Longueur en m des canalisations*
CR = Coefficient de Référence**	CR = Coefficient de Référence**

*Transmission par le concessionnaire

**Actualisé chaque année en fonction de l'indice ingénierie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la mise en recouvrement des redevances.

5- Culture – Contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme (BDS) :

M le Maire rappelle que la BDS est une bibliothèque au service des bibliothèques. Elle met en œuvre la politique du Conseil Département dans le domaine du livre et de la lecture.

Elle a pour missions principales le conseil et l'expertise aux bibliothécaires et élus du département, la formation des personnels des bibliothèques salariés et bénévoles, le prêt de documents aux bibliothèques et l'animation du réseau département.

Le Conseil Départemental a adopté, par délibération du 16 décembre 2024, son schéma de développement de la lecture. A ce titre, il est demandé aux collectivités de signer un contrat définissant les modalités de partenariat entre les deux parties.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme.

6- Affaires et questions diverses

- M le Maire donne lecture des remerciements pour l'attribution de subvention venant de l'institut pour la recherche sur le cancer de Lille montant de 50 € et de l'Amicale de la médaille militaire 76/80 montant de 50 €.
- M le Maire répond aux questions de Mme BIEGANSKI Virginie :

- Mise à disposition d'un local pour les jeunes :

M. le Maire n'est pas contre la mise à disposition d'un local pour les jeunes, mais à certaines conditions.

Un règlement intérieur devra être mis en place avec les informations suivantes :

- Les tranches d'âges
- L'activité
- Les responsables majeurs
- Le planning

N'étant pas une association, ils ne peuvent pas fournir une attestation d'assurance s'il arrivait quelque chose dans le local.

M le Maire laisse le choix aux membres de la commission service à la population en charge des jeunes de faire une proposition et un encadrement.

- Repas des aînés – Les résidences secondaires :

M. le Maire confirme que le repas des aînés est ouvert aussi aux résidences secondaires qui sont âgés de plus de 62 ans.

- M le Maire répond aux questions de M RICHARD Frédéric :

- L'entretien du talus au niveau du 3 rue de Cornehotte :

M. le Maire rappelle que c'est le propriétaire au-dessus du talus qui doit faire l'entretien de celui-ci. Lors des travaux de la RD 2, il a été convenu de refaire le talus en accord avec le propriétaire pour le bon déroulement des travaux, mais à charge du propriétaire d'en assurer l'entretien. Une réponse va être apportée aux riverains qui souhaitent l'information.

- Problème de stationnement carrefour rue Pasteur et rue Cornehotte :

Concernant le véhicule Kangoo bleu qui gênait la visibilité aux personnes faisant le stop rue Pasteur, le Garde Champêtre a fait le nécessaire pour que la voiture ne se stationne plus à cet endroit.

- Marquage au sol interdiction de stationner au niveau des containers de tri sélectif :

M. le Maire confirme qu'il est prévu de faire le marquage une fois la peinture routière terminée par le service technique.

- Retours sur l'utilité des caméras actuelles et futures :

Le Maire explique que les caméras sont d'une grande utilité, notamment lors d'accidents sur le domaine public qui occasionnent des dégâts sur le mobilier urbain et lors des réquisitions de la gendarmerie pour diverses affaires.

Par exemple, concernant les accidents rue de Cornehotte, les véhicules ayant percuté les arbres dans les îlots ont été identifiés. Nous avons obtenu le remboursement en totalité de la remise en place des arbres suite aux dépôts de plaintes.

Un rendez-vous est prévu le 26 septembre pour le projet des caméras supplémentaires avec l'entreprise Demousselle afin de déterminer le coût et l'utilité des caméras.

- Eglise – Problème de chauffage et d'entretien :

M. le Maire explique que le chauffage de l'église est opérationnel. Les bouteilles, en sécurité à l'intérieur dans l'église afin d'éviter tout vol, seront raccordées le jours de l'office.

Concernant l'entretien de l'église, il est réalisé par les bénévoles qui l'utilisent ainsi que par l'association Sauvons notre église St Wandrille.

- M le Maire donne les informations suivantes :

- Situation logements rue Henri Barbusse :

M. le Maire explique que nous n'avons pas pu reprendre les logements aux locataires actuels.

- Stade – Eclairage public :

L'ordre a été passé par Territoire d'Energie somme à l'entreprise Demousselle qui est en attente des matériaux. Prévion des travaux fin octobre 2025.

- Achat matériel :

Suite à la commission de travaux et voirie du 18 septembre 2025, il a été décidé d'acquérir un autoporté ISEKI d'un montant de 26 000,00 € HT.

- Question de Mme MAISON Aurore, est-il possible de peindre les lignes jaunes ?

M. le Maire explique que c'est prévu dans les travaux de peinture routière en cours qui reprendrons dès que les conditions météo seront favorables

Séance levée à 19h09

Le secrétaire,

M BRAILLY Guy



Le Maire,

M. OZENNE-Benoit

